CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le mardi 20 juin 2023, à compter de 13 h 15. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES: W. Gifford, président

R. Mundle, vice-président

M. E. Beaulieu M. O'Brien J. McWhirter K. Ward G. Hayes D. Hunt K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS: K. Mackenzie

R. Stewart (vidéoconférence)J. Bizeau (vidéoconférence)R. Di Tanna (vidéoconférence)

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services

d'éducation aux adultes et de formation professionnelle (vidéoconférence)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES: S. Ward, directrice des services financiers

M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)

D. Foltin, directeur des services éducatifs

D. Simoneau, directrice des ressources humaines

ABSENTS: D. Bourgouin, H. Wood, M. Syvret-Caplin

W. Gifford, président, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. <u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

C23-06-002

Il est proposé par K. Mackenzie que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) soit approuvé moyennant la modification suivante au point 12 – Divers :

12.1 Permis de construction

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Lecture du procès-verbal

3.1.1 <u>Séance du 9 mai 2023</u>

C23-06-003

Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 9 mai 2023 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Mackenzie que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.1.2 Séance du 13 juin 2023

C23-06-004

Du fait que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 13 juin 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Dickson que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.2 Approbation du procès-verbal

3.2.1 Séance du 9 mai 2023

C23-06-005

Il est proposé par K. Ward que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 9 mai 2023, soit approuvé.

ADOPTÉ

3.2.2 <u>Séance du 13 juin 2023</u>

C23-06-006

Il est proposé par K. Mackenzie que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 13 juin 2023, soit approuvé.

ADOPTÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de sujet à traiter.

5. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de sujet à traiter.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Déplacé après le point 12 - Divers.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général a soumis son rapport officiel sous forme de lettre envoyée aux commissaires par courriel. Une copie du document est reçue et versée au dossier.

8 <u>COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS / COMITÉ CENTRAL DE PARENTS</u>

8.1 Présentation PowerPoint

R. Di Tanna, commissaire parent, fait une présentation PowerPoint sur les activités les plus récentes du Comité consultatif sur les besoins particuliers.

8.2 SNNAP

Une copie du document est reçue et versée au dossier.

8.3 <u>Document d'information sur la douance</u>

Une copie du document est reçue et versée au dossier.

9. POINTS DE RÉSOLUTION

9.1 Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

Le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 est remis aux membres du Conseil et sera approuvé lors de leur prochaine réunion.

9.2 <u>Adoption du Règlement 8 : Date, heure et lieu des séances du comité exécutif et du Conseil des Commissaires</u>

C23-06-007

Il est proposé par M. O'Brien d'approuver le Règlement 8 : Date, heure et lieu des séances du comité exécutif et du Conseil des Commissaires pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'il a été présenté. Une copie du document est reçue et versée au dossier.

VOTE EN FAVEUR: 6 VOTE CONTRE: 4

ABSTENTION DE VOTE: 3 PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9.3 Proposition de circonscriptions électorales

C23-06-008

Il est proposé par K. Dickson d'approuver le document provisoire des circonscriptions électorales proposées pour les élections de la commission scolaire prévues le 3 novembre 2024. Une copie du document est reçue et versée au dossier.

ADOPTÉ

9.4 Nomination d'un responsable du traitement des plaintes

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* stipulant que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel de la commission scolaire par le Conseil des Commissaires;

CONSIDÉRANT le Décret 621-2023 prévoyant l'entrée en fonction au 28 août 2023 du responsable du traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par le secrétaire général en matière de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

C23-06-009

IL EST PROPOSÉ PAR M. E. Beaulieu de nommer le secrétaire général à titre de responsable du traitement des plaintes et ce, à compter du 28 août 2023.

9.5 <u>Signatures autorisées – Calendrier de conservation</u>

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

C23-06-010

IL EST PROPOSÉ par K. Ward d'autoriser Margaret-Ann Cooke, responsable de la gestion administrative, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'ajout de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au nom de la Commission scolaire Eastern Shores.

ADOPTÉ

9.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026

C23-06-011

Il est proposé par M. O'Brien d'approuver le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 tel qu'il a été présenté. Le document est reçu et versé au dossier.

ADOPTÉ

9.7 <u>Signatures autorisées – Commission scolaire</u>

C23-06-012

Il est proposé par K. Mackenzie, commissaire, qu'à partir du 1er juillet 2023 les personnes suivantes soient autorisées à signer au nom de la Commission scolaire Eastern Shores tous les documents, financiers ou autres, pertinents aux affaires de la Commission scolaire :

- Wade Gifford, président
- Denise Simoneau, directrice générale
- Suzanne Ward, directrice des services financiers

La présente résolution remplace toute version antérieure et prend effet lors de son adoption.

ADOPTÉ

9.8 Signatures autorisées – Comptes bancaires Desjardins

C23-06-013

Il est proposé par K. Dickson, commissaire, qu'à partir du 1er juillet 2023 les personnes suivantes soient autorisées à signer au nom de la Commission scolaire Eastern Shores tous les documents provenant du Centre financier aux entreprises Desjardins de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine concernant les comptes numéros 521295, 521296 et 521530:

- Wade Gifford, président
- Denise Simoneau, directrice générale
- Suzanne Ward, directrice des services financiers

La présente résolution remplace toute version antérieure et prend effet lors de son adoption.

9.9 <u>Signatures autorisées – Accès-D et Visa</u>

C23-06-014

Il est proposé par K. Mackenzie, commissaire, qu'à partir du 1er juillet 2023 les signataires de la Commission scolaire Eastern Shores pour la gestion du dossier Accès-D et Visa Desjardins soient les suivants :

- Madame Suzanne Ward, directrice des services financiers (administrateur primaire); et
- Madame Denise Simoneau, directrice générale (administrateur secondaire).

La présente résolution remplace toute version antérieure et prend effet lors de son adoption.

ADOPTÉ

9.10 Contrat d'entretien – École secondaire de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT QUE le plan de dotation en personnel a été adopté en avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une démission au poste de concierge de l'école secondaire de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources matérielles a procédé à une évaluation des besoins en matière d'entretien ménager de l'école secondaire de Baie-Comeau:

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'évaluation des besoins, des discussions entre le service des ressources matérielles et le service des ressources humaines ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public sur SEAO a été publié le 3 mai 2023 :

Numéro: CONC-014-2023-2026

Titre : Service de conciergerie de l'école secondaire de Baie-

Comeau

Numéro de référence : 1720318

CONSIDÉRANT QUE les offres de services ont été ouvertes le 13 juin à 14h30 conformément à l'appel d'offres publié sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de services conformes ont été reçues;

C23-06-015

IL EST PROPOSÉ PAR M. E. Beaulieu d'adopter une entente contractuelle de trois ans avec Maintenance Euréka Ltée. au montant de 265 500,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE ladite entente contractuelle soit en vigueur du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026 avec possibilité d'une prolongation d'un an;

QUE Hugh Wood, directeur général, soit autorisé à signer ladite entente en conformité avec le règlement de délégation de pouvoirs de la CSES; et

QUE Jane Bradbury, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer en l'absence du directeur général.

9.11 Résolutions relatives aux ressources humaines

9.11.1 Organigramme

C23-06-016

Il est proposé par G. Hayes d'approuver les modifications à l'organigramme pour 2022-2023, telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉ

9.11.2 Reclassification

C23-06-017

Il est proposé par G. Hayes de nommer Renée Mailloux, agente des services financiers, au poste de régisseuse, services financiers, à compter du 1er avril 2023.

ADOPTÉ

9.11.3 Embauche – Directrice de l'école primaire Flemming à 100 %

C23-06-018

Il est proposé par M. O'Brien de nommer Katherine Fequet au poste de directrice de l'école primaire Flemming, à compter du 1er juillet 2023.

ADOPTÉ

9.12 Contrats de transport

9.12.1 <u>Contrat conclu avec Transport Baie-des-Chaleurs Inc. – Parcours supplémentaire</u>

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores a conclu une entente de transport scolaire avec **Transport Baie-des-Chaleurs Inc.**;

ATTENDU QUE Transport Baie-des-Chaleurs Inc. s'engage à respecter les conditions prévues au contrat présentement en vigueur pour un parcours supplémentaire de transport scolaire;

ET ATTENDU QUE le comité du transport a émis la recommandation d'approuver le parcours supplémentaire de transport scolaire, à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2027;

C23-06-019

IL EST PROPOSÉ par G. Hayes d'approuver un parcours supplémentaire de transport scolaire auprès de Transport Baie-des-Chaleurs Inc., au montant de 81 000,00 \$ avant taxes, qui sera indexé annuellement en vertu du contrat présentement en vigueur, à compter du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2027;

QUE H. Wood, directeur général, soit autorisé à signer les documents relatifs audit contrat;

ET QUE J. Bradbury, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les documents relatifs audit contrat en l'absence du directeur général.

ADOPTÉ

9.12.2 Robert Wylie

C23-06-020

Il est proposé par K. Mackenzie d'approuver un contrat de transport scolaire d'une durée d'un an avec Robert Wylie, à compter du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024, au montant de 27 235,18 \$, incluant un kilométrage quotidien de 30 kilomètres, avant taxes.

9.12.3 Joanne Quinn

C23-06-021

Il est proposé par G. Hayes d'approuver un contrat de transport scolaire d'une durée d'un an avec Joanne Quinn, à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024, au montant de 27 235,18 \$, incluant un kilométrage quotidien de 30 kilomètres, avant taxes.

ADOPTÉ

9.13 Modification de la résolution C23-06-000

Résolution retirée.

10. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Il n'y a pas de sujet à traiter.

11. <u>DATES DES PROCHAINES RENCONTRES</u>

11.1 Le 22 août 2023 – par vidéoconférence

Comité exécutif : 18 h 15 Conseil des Commissaires : 18 h 30

12. DIVERS

12.1 Permis de construction

C23-06-022

Il est proposé par M. O'Brien, commissaire, d'autoriser Chantal Pitt, responsable de la gestion administrative, à signer au nom de la Commission scolaire Eastern Shores tout document concernant l'obtention d'un permis de construction auprès de la ville de Sept-Îles afin de permettre des rénovations aux écoles suivantes :

- L'école secondaire Queen Elizabeth située au 95, rue Père Divet, Sept-Îles (Qué.) G4R 3P2; et
- L'école primaire Flemming située au 542, avenue Brochu, Sept-Îles (Qué.) G4R 2X3.

ADOPTÉ

12.2 <u>Séance à huis clos</u>

C23-06-023 Il est proposé par K. Ward de déclarer le huis clos à 14 h 35.

ADOPTÉ

C23-06-024 Il est proposé par K. Mackenzie de lever le huis clos à 14 h 46.

ADOPTÉ

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE À LA DEMANDE DU PRÉSIDENT À 14 H 50</u>

La séance est levée à la demande du président.

Secrétaire général	Président